

vous souhaitez renover votre LOGEMENT ?

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes vous aide !



OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



RÉNOVATION



ADAPTATION ACCESSIBILITÉ



OFFRE LOCATIVE DE QUALITÉ



PÔLENERGIE
INFORMER
ACCOMPAGNER



110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES - ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LA-FIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

LES COMMUNES CONCERNÉES



vous avez un projet de rénovation DE VOTRE LOGEMENT ?

éligible dans le cadre de l'OPAH



Les élus de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ont décidé de mettre en place une politique de l'habitat sur le territoire.

Après la réalisation d'un diagnostic habitat sur l'état du parc des logements, des objectifs à atteindre ont été fixés. Les services de l'Etat ont validé le programme ambitieux conduit depuis 2018 jusqu'à 2023 sur notre territoire : 258 logements à rénover sur 6 ans. Des financements de 30 à 50% d'aide suivant les projets, avec une aide de la Communauté de communes portée à 3500€ par logement pour la réalisation de travaux de réhabilitation lourde à destination des propriétaires bailleurs. Près de 5 millions d'euros de retombées économiques pour nos artisans.

Depuis 2018, l'opérateur Soliha vous accompagne dans votre projet de rénovation. Vous pouvez dès à présent prendre contact.



CONTACTEZ

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDÈCHE

04 75 29 51 35

contact.ardeche@soliha.fr

462 avenue Marc Seguin,

07000 PRIVAS

ATTENTION, À COMPTER DU LUNDI 25 AVRIL 2022, NOUVELLE ADRESSE pour les permanences !

Sur rendez-vous, les lundis de 9h30 à 12h00 à FRANCE SERVICES du Pays des Vans en Cévennes

6 avenue Ferdinand Nadal, 07140 Les Vans (en face du Crédit Agricole)



QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

C'est un contrat passé entre l'État, via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes dans le cadre de sa politique sur l'habitat. L'objectif est de mobiliser des subventions pour les propriétaires privés (occupants et bailleurs) afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces travaux peuvent être de différente nature : L'amélioration énergétique, la résorption de l'habitat indigne, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, la production de loyers maîtrisés ou encore la lutte contre la vacance.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Améliorer sa performance énergétique et faire des économies d'énergie



RÉNOVATION

Rénover un logement indigne ou très dégradé



ADAPTATION ACCESSIBILITÉ

Favoriser votre maintien à domicile (ex. Aménagement d'une salle de bain)



OFFRE LOCATIVE DE QUALITÉ

Replacer votre logement sur le marché locatif



AUPRÈS DE QUI ?

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDÈCHE

Un opérateur (SOLIHA), spécialiste dans la rénovation de l'habitat, a été retenu pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

Une équipe d'animation SOLIHA Ardèche se tient à votre disposition. Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement de votre part vous permettront de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec celui-ci.

qui peut en bénéficier ?



LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES
- LOGEMENT OCCUPÉ PENDANT AU MOINS 3 ANS APRÈS LES TRAVAUX

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
- ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- RÉNOVATION D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ OU INDIGNE
- TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ SUITE À ARRÊTÉ DE PÉRIL OU D'URGENCE

QUELLES AIDES ?

- DE 35 À 50 % JUSQU'À 25 000€
- AUTRES PRIMES POSSIBLES SELON LES TRAVAUX ENVISAGÉS
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : DE 400 À 750 €



LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- LOCATION COMME RÉSIDENCE PRINCIPALE À DES MÉNAGES AVEC PLAFOND DE RESSOURCES
- CONVENTIONNEMENT DU LOGEMENT AVEC L'ANAH PENDANT 6 ANS

- PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
- ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

- ANAH : DE 25 À 35 % (montant plafonné)
- PRIME HABITER MIEUX DE 1 500€
- PRIME COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 3500 € (dans la limite de 7 logements aidés)

QUELLES CONDITIONS DE RESSOURCES ?

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €



Vous n'êtes pas éligible au dispositif de l'Opah ?

Adressez-vous au service RÉNOFUTÉ, le service public de la rénovation de l'Alec07 : Rénofuté Nord et Sud Ardèche : 04.75.35.87.34 ou sud07@renofute.fr

D'autres aides existent pour les ménages non-éligibles :

- Éco-prêt à taux zéro
- T.V.A à 5.5%
- Ma prime Rénov
- Certificats d'économie d'énergie